

2.1 LA MOBILITE DANS LE PAYS DE FAYENCE

Le Pays de Fayence, s'il n'est pas directement connecté aux principaux réseaux de grande desserte internationale et nationale (Ligne à grande vitesse, autoroute, aéroport notamment), se situe à proximité de pôles de transports ferroviaires, maritimes et aériens très importants. La proximité de l'autoroute A8 reliant Nice à Marseille, des gares ferroviaires d'importance que sont Saint Raphaël, Cannes et les Arcs et les aéroports de Nice et Toulon-Hyères, en font un territoire relativement facile d'accès pour l'ensemble de la population locale, régionale, nationale et internationale.

2.1.1 La dépendance à la voiture individuelle

Le département du Var, avec sa forte croissance démographique connaît une augmentation très significative des déplacements. Le rapport du Schéma Départemental précise ainsi que l'on compte "aujourd'hui près de 4.5 millions de déplacements quotidiens sur le territoire du Var". A cette croissance s'ajoute une grande diversité des comportements selon les zones du département. Ainsi, sur le territoire du Golfe de Saint Tropez, seuls 51% des déplacements sont effectués en voiture contre 76% sur le territoire de Fayence en 1999. Ces écarts sont liés aux différences importantes en termes notamment de desserte en transports en commun, d'urbanisme et de congestion des réseaux qui existent entre les territoires.

Le Pays de Fayence du fait de la faiblesse du réseau de transports en commun (absence de desserte ferroviaire, absence de réseau de bus urbain et faiblesse de l'offre du réseau de bus départemental) est très fortement dépendant de la voiture individuelle.

La part importante des actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence (62,8%) et les flux touristiques sont les principaux générateurs de trafic sur le Pays de Fayence.

Le trafic automobile est important et en constante augmentation dans le

territoire (cf paragraphe sur la desserte routière et les trafics associés).

Répartition des flux domicile-travail des actifs ayant un emploi en 2006 du Pays de Fayence (les territoires de destination correspondent aux périmètres des SCoT)

Source : INSEE, 1999

Fayence	
Même com.	37,2%
Grasse	22,9%
Même SCoT	20,5%
Sophia-Antipolis	5,6%
Var Est	4,7%
CANCA	4,2%
Draguignan	2,0%
Autres régions	0,8%
PACA non SCoT	0,5%
IDF	0,3%

Les communes où la part des actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence est la plus forte sont Mons et Saint-Paul-en-Forêt. Les deux communes où l'on travaille le plus dans sa commune de résidence sont Seillans et Fayence (la fermeture annoncée de la parfumerie de Seillans devrait renverser cette tendance). Montauroux avec 1200 actifs travaillant en dehors de la commune et Fayence avec 1085 actifs travaillant en dehors de la commune sont de part l'importance de leur population active les deux principaux pôles résidentiels émetteurs de déplacements domicile-travail. -Cf carte P4-

La majeure partie des populations touristiques passe par la RD 562 pour accéder à son hébergement et les flux les plus importants se font en direction de Fayence, Montauroux et Seillans, pour les individus logeant sur le territoire. Sans oublier un tourisme à la journée qui engendre aussi de nombreux flux.

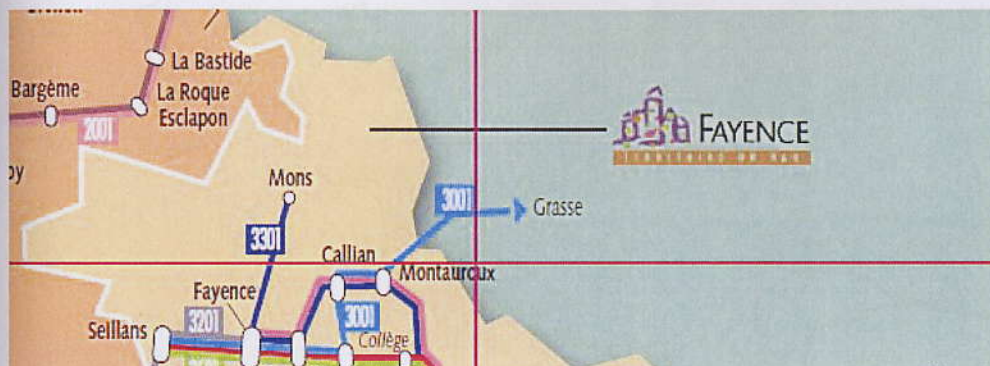
Source : recensement de la circulation dans le Var-
Conseil Général du Var-Direction des routes

2.1.2 La faiblesse de l'offre de transports en commun

Le territoire de Fayence est desservi par le réseau départemental de bus (varlib). Il s'agit du seul réseau de transport en commun disponible sur le territoire de Fayence.

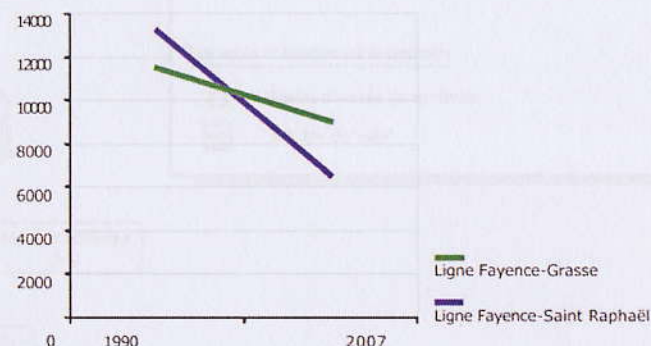
Le réseau départemental propose sur le Pays de Fayence neuf lignes régulières avec un maximum de 4 aller-retours par jour par ligne.

Les lignes de bus du réseau départemental sont de moins en moins empruntées par la population du territoire, avec une baisse de 58.3% de la fréquentation des lignes Fayence-Grasse et Fayence-Saint Raphaël entre 1990 et 2007.



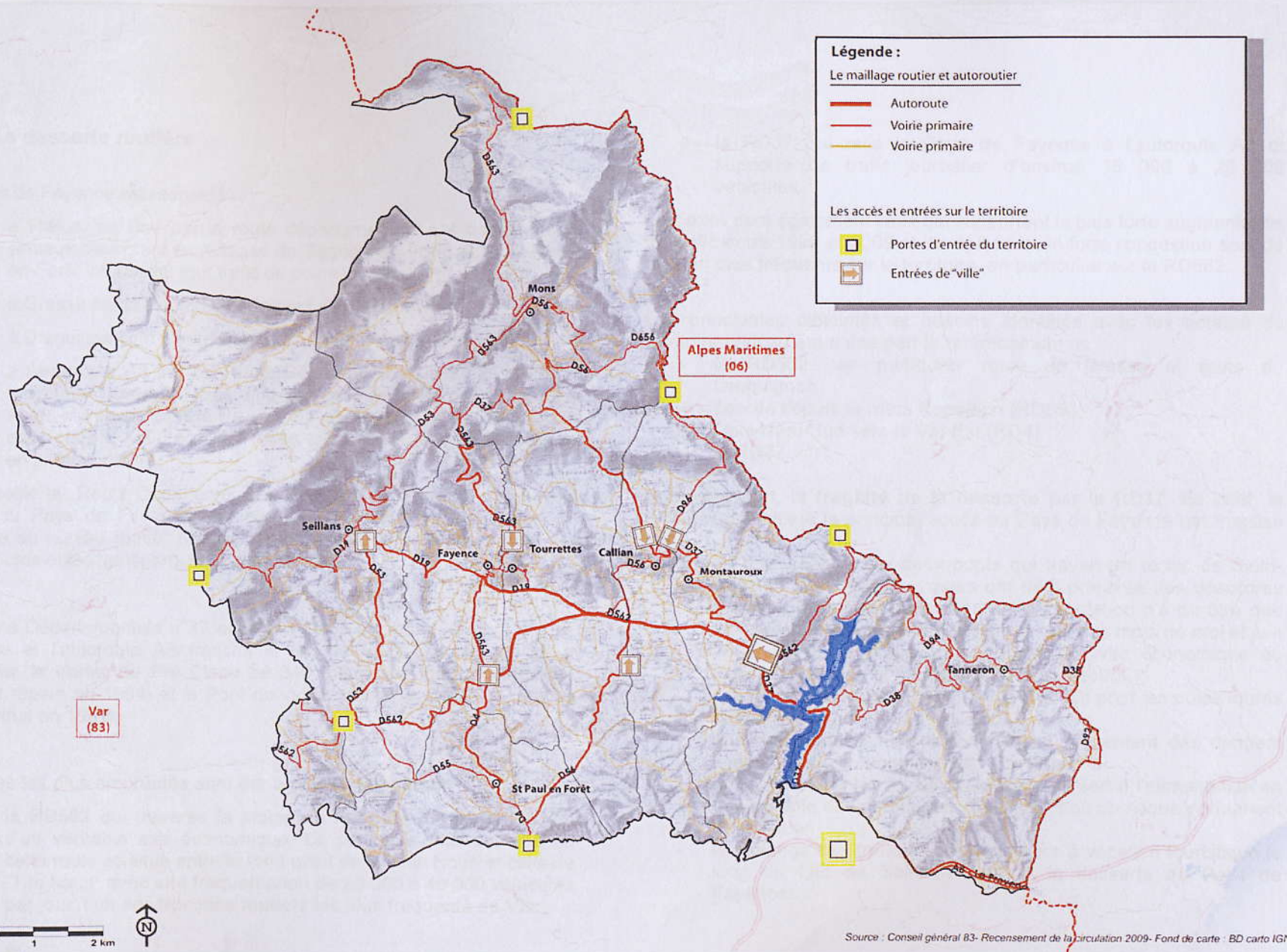
3001	SEILLANS - FAYENCE - GRASSE	LIGNES DU VAR Etablissement Esterel Centre Var	04 94 76 02 29
3002	SEILLANS - FAYENCE - CANNES	LIGNES DU VAR Etablissement Esterel Centre Var	04 94 76 02 29
3003	ST-RAPHAEL - NICE AÉROPORT	LIGNES DU VAR Etablissement Esterel Centre Var	04 94 76 02 29
3004	TANNERON - MANDELIEU - CANNES	LIGNES DU VAR Etablissement Esterel Centre Var	04 94 76 02 29
3201	FAYENCE - SEILLANS - DRAGUIGNAN	LIGNES DU VAR Etablissement Esterel Centre Var	04 94 76 02 29
3301	DESSERTTE DU CANTON DE FAYENCE	LIGNES DU VAR Etablissement Esterel Centre Var	04 94 76 02 29
* 3302	FAYENCE - LES ADRETS-DE-L'ESTEREL	LIGNES DU VAR Etablissement Esterel Centre Var	04 94 76 02 29
3601	SEILLANS - FAYENCE - FRÉJUS - ST-RAPHAEL	LIGNES DU VAR Etablissement Esterel Centre Var	04 94 76 02 29
3602	FAYENCE - BAGNOLS-EN-FORET - FRÉJUS - ST-RAPHAEL	LIGNES DU VAR Etablissement Esterel Centre Var	04 94 76 02 29

Graphique de l'évolution du nombre de passagers des lignes Fayence-Grasse et Fayence-Saint Raphaël



Source : Compagnies de bus

En 2006 84,1% des ménages du Var possède au moins 1 véhicule, dans le Pays de Fayence, ce chiffre s'élève à 92,8%. La géographie, abrupte au Nord et plus douce au Sud, l'urbanisation étalée ainsi que la configuration des voies favorisent l'utilisation des véhicules personnels.



2.1.3 La desserte routière

Le Pays de Fayence est raccordé :

- à Fréjus, au Sud par la route départementale n°4 par un tracé sinueux traversant les villages de Bagnols-en-Forêt et Saint-Paul-en-Forêt interdisant tout trafic de poids lourds ;
- à Grasse par la Route Départementale n°562 à l'Est ;
- à Draguignan par Route Départementale n°562 à l'Est ;
- à l'autoroute A8 par la Route Départementale n°37 au Sud. La moyenne journalière des entrées de véhicules provenant des Alpes-Maritimes dans le Pays de Fayence par le péage des Adrets est d'environ 4500 en 2007 (avec un pic de plus de 5000 entrées en juillet/août).

Ainsi, seule la Route Départementale n°37 au sud constitue le principal accès au Pays de Fayence, car elle est la seule véritable liaison du territoire au réseau routier national et représente le seul accès pour les poids lourds et les transports en commun (cars).

La Route Départementale n°37 entre la RD562 qui « irrigue » le Pays de Fayence et l'autoroute A8 franchit le lac de Saint-Cassien par deux ouvrages, le viaduc du Pré Claou de 340 mètres de long (construit en 1964 et réparé en 1994) et le Pont du vallon charretier de 70 m de long (reconstruit en 1994).

Les axes les plus empruntés sont par ordre d'importance :

- la RD562 qui traverse la plaine du Pays de Fayence. Il s'agit d'un véritable axe économique. La portion la plus chargée de cette route se situe entre le rond point de la colle Noire et celui de "Tire bœuf" avec une fréquentation de 20 000 à 40 000 véhicules par jour, l'un des tronçons routiers les plus fréquentés du Var ;

- la RD37 qui relie le Pays de Fayence à l'autoroute A8 et supporte un trafic journalier d'environ 15 000 à 20 000 véhicules.

Ces axes sont également ceux qui supportent la plus forte augmentation de trafic entre 1999 et 2009 et les épisodes de forte congestion sont de plus en plus fréquents sur le territoire, en particulier sur la RD562.

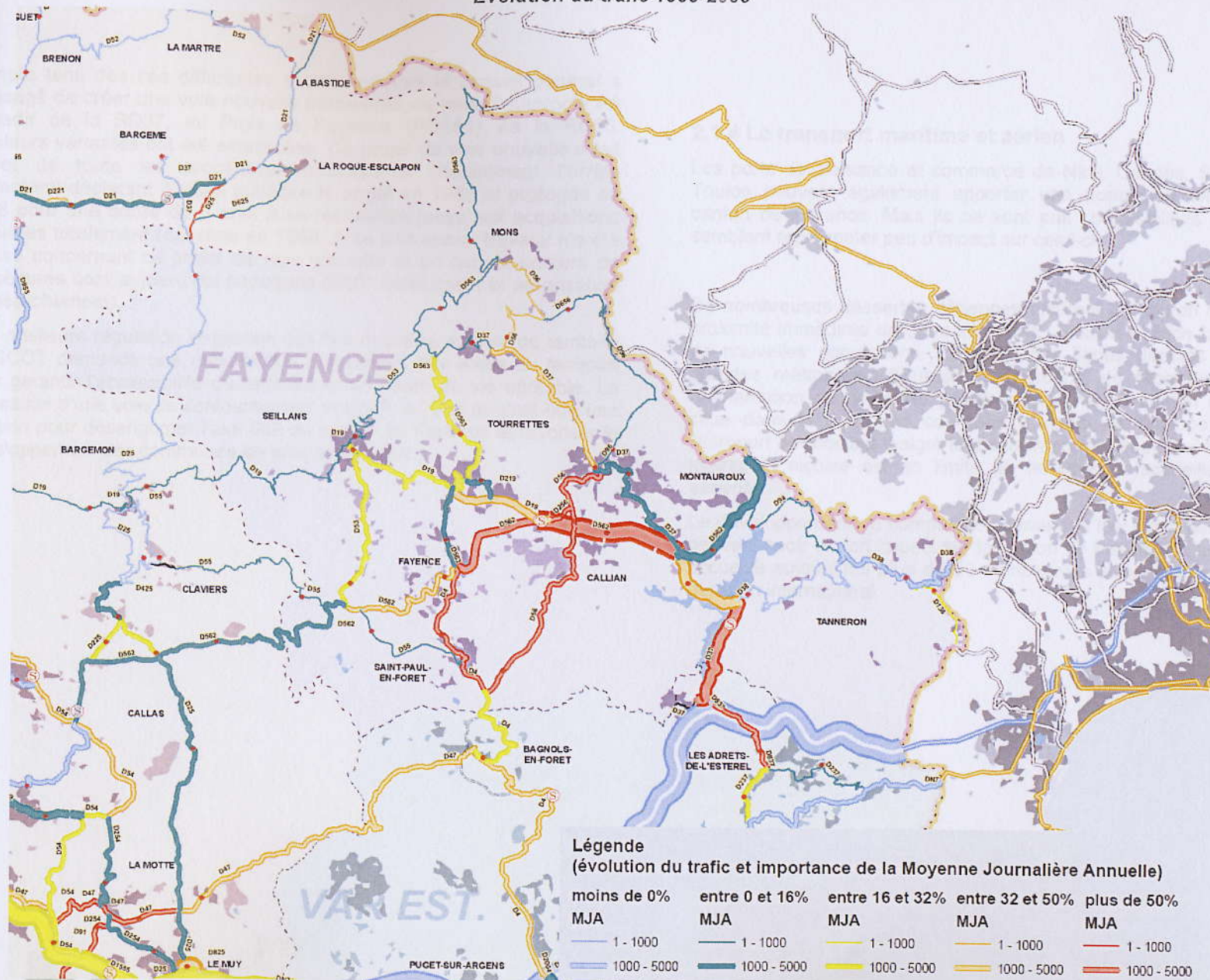
Les principales difficultés et besoins identifiés avec les acteurs du territoire concernent d'une part le renforcement de :

- la RD562 : en particulier route de Grasse et route de Draguignan
- l'accès depuis la route Napoléon (RD563)
- l'axe Nord/Sud vers le Var Est (RD4)
- la RD37

et d'autre part, la **fragilité de la desserte par la RD37**. En effet, la RD37 qui constitue le principal accès au Pays de Fayence est fragilisé par :

- sa dépendance aux deux ponts qui traversent le lac de Saint-Cassien. Ces deux ouvrages ont déjà présenté des désordres (fissures) tels que le maintien de la circulation n'a pu être que difficilement assuré au cours notamment des mois de mai et juin 1992, ce qui a gravement perturbé l'activité économique du Pays de Fayence et l'organisation des secours.
- l'absence d'alternative (seule voie d'accès pour les poids lourds et les cars depuis l'Autoroute)
- une route difficilement aménageable, présentant des dangers avec un trafic en augmentation constante
- la traversée du lac de Saint-Cassien qui sert à l'alimentation en eau potable des communes du littoral d'où un risque permanent de pollution
- le mélange des trafics, entre les trafics à vocation touristique le long du Lac de Saint-Cassien et la desserte du Pays de Fayence.

Evolution du trafic 1999-2009



Légende

(évolution du trafic et importance de la Moyenne Journalière Annuelle)

moins de 0% MJA	entre 0 et 16% MJA	entre 16 et 32% MJA	entre 32 et 50% MJA	plus de 50% MJA
1 - 1000	1 - 1000	1 - 1000	1 - 1000	1 - 1000
1000 - 5000	1000 - 5000	1000 - 5000	1000 - 5000	1000 - 5000
5000 - 10000	5000 - 10000	5000 - 10000	5000 - 10000	5000 - 10000
10000 - 15000	10000 - 15000	10000 - 15000	10000 - 15000	10000 - 15000
15000 - 20000	15000 - 20000	15000 - 20000	15000 - 20000	15000 - 20000
20000 - 40000	20000 - 40000	20000 - 40000	20000 - 40000	20000 - 40000

Compte tenu des ces différentes problématiques le conseil général a envisagé de créer une voie nouvelle permettant de relier l'autoroute A8 à partir de la RD37, au Pays de Fayence (RD562) via la RD56. Plusieurs variantes ont été examinées. Ce projet de voie nouvelle a fait l'objet de toute les procédures nécessaires (notamment l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet en 1993 et prorogée en 1998 pour une durée de 5 ans) à sa réalisation jusqu'aux acquisitions foncières totalement réalisées en 1994. A ce jour aucun travaux n'a été réalisé concernant ce projet de voie nouvelle et un certain nombre de procédures sont aujourd'hui caduques (DUP notamment et autorisation de défrichement).

Une meilleure régulation et gestion des flux et trafics au sein du territoire du SCOT demande une réévaluation du nombre des accès au territoire pour garantir l'accessibilité du territoire et un cadre de vie agréable. La réalisation d'une voie de contournement nouvelle au Sud pourrait-être une solution pour désengorger l'axe 562 du canton de Fayence et favoriser le développement des communes les plus excentrées.

2.1.4 Le transport maritime et aérien

Les ports de plaisance et commerce de Nice, Cannes, Saint-Raphaël et Toulon peuvent également apporter une population touristique sur le canton de Fayence. Mais ils ne sont pas comptabilisés actuellement et semblent représenter peu d'impact sur celui-ci.

De nombreuses dessertes aériennes profitent au canton de Fayence. La proximité immédiate de deux aéroports : Toulon et Nice favorise l'accueil de nouvelles populations. En effet, des lignes directes entre les plus grandes métropoles d'Europe et l'aéroport de Nice peuvent favoriser l'implantation de nouvelles populations. Ainsi, le canton de Fayence se situe dans la deuxième couronne d'impact de l'aéroport. L'impact de l'aéroport de Nice est malgré tout plus important que celui de Toulon car la métropole niçoise est en limite de territoire et accueille plus de vols aériens.

Le développement de compagnies aériennes low coast avec des prix bas peuvent avoir un fort impact sur le canton de Fayence. L'aéroport de Nice accueille aujourd'hui plus de 50 compagnies aériennes ce qui en fait un aéroport international.